

SENSIBILISATION À LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL :



Au vu des récents changements organisationnels opérés dans les collectivités, le CDG51 vous propose de mettre en œuvre auprès de vos agents un atelier de sensibilisation à la Qualité de Vie au travail afin de faire le point sur l'organisation du travail de vos équipes.

Développez l'organisation et la performance de vos services en interrogeant vos agents sur leur quotidien de travail grâce à un tiers neutre.

[Accéder à l'article de présentation des ateliers de sensibilisation mis en place par le CDG51](#)

POURQUOI ANALYSER UN ACCIDENT ?



C'est bien connu : « L'accident n'arrive qu'aux autres... Ce sont les risques du métier... C'est un malheureux concours de circonstances... ». Ces idées reçues sont bien commodes mais qui serait prêt à tenir ce discours devant un juge suite à la survenue d'un accident grave dans la collectivité ?

Lorsqu'un accident se produit, la collectivité va naturellement en gérer les conséquences d'un point de vue statutaire (déclaration, indemnisation, assurance...). La démarche de prévention est souvent oubliée, mise de côté... Pourtant il y a encore des choses à faire !

En effet, il est possible de procéder à l'analyse de l'accident pour comprendre ce qui s'est passé, tirer des leçons et identifier les mesures à prendre afin d'éviter qu'un accident similaire ne se reproduise et améliorer la sécurité des agents.

[Nous vous expliquons comment faire dans cet article.](#)



ASSURANCE STATUTAIRE : PROCÉDURE D'ADHÉSION ET PRÉSENTATION DU NOUVEAU CONTRAT GROUPE



Résultats du marché d'assurance statutaire, adhésion au nouveau contrat groupe du Centre de Gestion, réunion de présentation du contrat : Prenez connaissance des dernières actualités sur l'assurance en lisant cet article.

[Accéder à l'article sur l'actualité du marché d'assurance statutaire](#)

PRÉSENTATION DES CONTRATS À DESTINATION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Comment garantir la continuité de votre service face au départ en retraite d'un de vos agents ? Comment renforcer et apporter un soutien technique à vos équipes à moindre coût ? Comment capitaliser l'expérience acquise dans votre collectivité en pérennisant l'emploi de l'agent en situation de handicap.



Les contrats spécifiques applicables aux travailleurs handicapés peuvent répondre à vos besoins.

[Accéder à l'article de présentation des contrats spécifiques à destination des travailleurs handicapés](#)